

Séance du Conseil Municipal

du 17 Juin 2011

L'an deux mil onze, le 17 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de RENAGE, Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle du centre socioculturel, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2011

Présents :

MM. et MMES. OLIVIERI. GIRERD. CORONINI. ROYBON. PELLISSIER. KATCHADOURIAN. RICHARD. BASSEY.. BERTONA. MATTIA. MENDES TEXEIRA. PONZONI. BEAU.

Absents :

MM. et MMES PERRIOLAT. GAUTHIER. GUAGLIANONE. MANSOURI. KAYAKUSU.

Procuration :

MME ROUSSET donne procuration à Mr ROYBON.
MME CUNIBERTO donne procuration à Mr BASSEY.
MME THEAUDIN donne procuration à Mme PONZONI.
Mr SPOSITO donne procuration à Mme BERTONA.
Mme RINDONE donne procuration à Mme GIRERD.

VENDREDI 17 JUIN 2011
A 19 H 00

Salle du Centre Socioculturel

Ordre du Jour

I- Election :

- **Objet :** Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

II- Ressources Humaines :

- **Objet :** Avancement de grade.

III- Finances :

- **Objet :** Décision modificative pour virement de crédits entre chapitres dépenses fonctionnement budget assainissement.

IV- Divers :

- **Objet :** Motion de soutien au projet de construction du nouveau pôle hospitalier du bassin de santé de la Région Voironnaise.
- **Objet :** Motion de soutien aux employés d'Arjo Wiggins.

Observation sur le compte rendu du 31 mai 2011

Aucune observation.

Melle GIRERD est désignée secrétaire de séance.
Melle GIRERD effectue l'appel des membres du Conseil Municipal.

I-ELECTION :

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Délib. : 36/2011

Monsieur Pier Luigi OLIVIERI, maire de renage après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

A procédé à l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Nombre de suffrage exprimé : 17

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vote pour la liste « La Gauche Rassemblée » avec 17 de suffrages obtenus.
 - Dont 1 de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.
 - Dont 17 de votants (enveloppes déposées).
 - Dont 0 de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)

Sont déclarés élus :

- OLIVIERI Pier Luigi,
- GIRERD Amélie,
- CORONINI Bruno,
- ROYBON Dominique,
- PELLISSIER Michel,
- ROUSSET Isabelle,
- KATCHADOURIAN Dikran, Pierre,

- BASSEY Ronald,
- BEAU Roger,
- RINDONE Marie-Claude,
- CUNIBERTO Corinne.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

II-RESSOURCES HUMAINES :

AVANCEMENT DE GRADE

Délib. : 37/2011

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement,

Invité par Monsieur le Maire, Madame Myriam MATTIA, conseillère déléguée au personnel, propose au Conseil la transformation des emplois pouvant bénéficier d'un avancement au titre des procédures d'avancement de grade 2011.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 29 juin 2011 créant trois postes à temps complet d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe,

Vu la délibération en date du 29 septembre 2005 créant un poste à temps complet d'adjoint administratif,

Vu la délibération en date du 22 avril 2005 créant un poste à temps complet d'éducateur de 1^{ère} classe des activités physiques et sportives,

Vu la délibération en date du 3 décembre 2008 créant un poste à temps complet de Brigadier de police municipale,

Après en avoir délibéré,
Décide de :

- la création des emplois suivants :
 - 3 postes à temps complet d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2011 ;
 - 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} octobre 2011 ;
 - 1 poste à temps complet d'éducateur d'activités physiques et sportives hors classe à compter du 1^{er} juillet 2011 ;
 - 1 poste à temps complet de brigadier chef principal à compter du 1^{er} juillet 2011.
- la suppression des emplois suivants :
 - 3 postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial,
 - 1 poste d'éducateur de 1^{ère} classe des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe
 - 1 poste de brigadier de police municipale.

Sous réserve de l'avis favorable du CTP de la Commune de Renage.

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2011

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

III - FINANCES:

DECISION MODIFICATIVE POUR VIREMENT DE CREDITS ENTRE CHAPITRES DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT

Délib. : 38/2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	DIMINUTION CREDITS		AUGMENTATION CREDITS	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
Charges de gestion courante	658	500.00		
Dotation aux amortissements			6811	500.00
TOTAL		500.00		500.00

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,

Pour :

Contre

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

- Décide de fixer les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2011.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

IV - URBANISME :

SIGNATURE AVENANT N° 2 AU MARCHÉ PUBLIC DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Délib. : 39/2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur PELLISSIER Michel Adjoint chargé de l'Urbanisme, expose qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à ce marché.

Cet avenant est nécessaire du fait de l'évolution de la loi engagement national pour l'environnement du 13 juillet 2010 avec application au 13 janvier 2011. Cette évolution concerne principalement la transformation des orientations d'aménagement en orientations d'aménagement et de programmation.

Le montant de la prestation supplémentaire s'élève à 3 900 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant pour un montant se 3 900 € HT.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

ACHAT DES TERRAINS ARGOUD

Délib. : 40/2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur PELLISSIER Michel Adjoint chargé de l'Urbanisme expose qu'il y a lieu de se prononcer favorablement à l'achat des parcelles cadastrées AD 238 (230m2) et AD277 (3360 m2) dont le propriétaire est Monsieur ARGOUD. Cet achat s'effectuant pour l'euro symbolique.

Le Maire invite le Conseil à voter cette décision d'achat,

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

IV- DIVERS :

MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU POLE HOSPITALIER DU BASSIN DE SANTE DE LA REGION VOIRONNAISE.

Délib. : 41/2011

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal considérant Renage dans le bassin de santé desservi par l'hôpital de Voiron.

Considérant :

- La décision de l'Agence Régionale d'Hospitalisation en 2002 de construire un nouvel Établissement Hospitalier pour répondre aux besoins d'une population entre 150 000 et 190 000 habitants du Pays Voironnais, de la Bièvre, du Sud Grésivaudan et de la Chartreuse.
- Le choix de sa localisation (site des Marteaux à Voiron) validé dès 2003 par l'agence régionale hospitalière et non remis en cause depuis.
- La forte implication des Collectivités Territoriales (Ville, CAPV, CGI) avec la mise à disposition du foncier et des accès pour un montant total de 9 M Euros.
- Les différentes étapes d'instruction et d'avancement depuis 2006 (programme, choix de maîtrise d'œuvre, avant-projet, projet, permis de construire).

- Le rapprochement en cours de finalisation entre l'hôpital et la clinique de Chartreuse.
- Le développement prometteur et porteur (par un accord cadre en 2008) de la coopération entre le CHU de Grenoble et le CH de Voiron qui permettra le développement des prises en charges ambulatoires (hôpital de jour) et d'activités (oncologie, chirurgies, obstétrique, imagerie néphrologie-dialyse...) limitées à ce jour de par la saturation de l'établissement.
- La détérioration de manière générale des conditions de circulation et des déplacements (fluidité et durée) pour accéder aux établissements de santé de Grenoble ou sur le site actuel.
- La demande légitimement exigeante des habitants pour une offre de soins de qualité en proximité.
- Les objectifs partagés par tous de mutualisation des moyens, de rationalisation des coûts pour une gestion optimale des équipements publics et de la politique de santé.
- Les coopérations multiples avec l'ensemble des établissements de santé publics et privés du Voironnais et les professionnels de santé libéraux.
- La capacité désormais insuffisante pour répondre aux besoins de cette population en augmentation sensible.
- Les conditions de travail des personnes rendues difficiles par l'exiguïté de certains locaux et l'obsolescence de certaines installations techniques.

Souhaite attirer de manière formelle et solennelle l'attention de Monsieur le Directeur Général de l'ARS sur l'urgence de voir aboutir par une décision formelle de mise en chantier ce projet de nouvel établissement hospitalier d'ici la fin de l'année 2011 ;

Mandate par ailleurs les parlementaires concernés géographiquement pour soutenir le projet et contribuer à une décision favorable.

Après en avoir délibéré,
Décide de soutenir ce projet.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

MOTION DE SOUTIEN AUX EMPLOYES D'ARJO WIGGINS.

Délib. : 42/2011

Le Maire de Renage et son conseil municipal de Renage souhaitent s'associer au combat légitime des salariés de l'entreprise Arjo wiggins contre la fermeture du site de Renage et la suppression envisagée de 47 emplois.

Le Conseil municipal apporte ainsi, son soutien actif aux salariés et demande à la direction d'Arjo wiggins d'étudier les solutions alternatives proposées par les salariés afin de maintenir l'activité du site, assurer le maintien des emplois et éviter ainsi des conséquences économiques et sociales préjudiciables pour notre territoire et ses habitants.

Après en avoir délibéré,
Décide de soutenir les employés d'Arjo Wiggins.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

V-QUESTIONS DU PUBLIC

- Qu'en est-il de la mise en service des transports pour se déplacer dans le pays voironnais, si la commune de Renage n'intègre pas la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.